

République Française

Département de

Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal

Commune de Neufchâtel-en-Bray

Séance du 18 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250618-2025_71-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception en préfecture : 20/06/2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	19	22

Numéro de délibération : 2025/71

Date de convocation
09/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :

M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Alexandra DUNET, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, Mme Laura DESPRES

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Catherine THILLARD, Mme Isabelle LAMOUREUX, M. François LUYAT

Absents excusés :

M. Patrice CAUCHETIEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Sandra GOSSE, M. David DUPARC, M. Steeve GOOSSENS

Mme Arlette DUPUIS a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : MISE EN VENTE D'UN LOGEMENT 45 ROUTE DE LONDINIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison sise 45 route de Londinières est vacante depuis plusieurs mois et propose de vendre ce bien.

L'immeuble a été estimé par le pôle d'évaluation domaniale à 120 000 € avec plus ou moins 10 % de marge.

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250618-2025_71-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception en préfecture : 25/06/2025

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L.2141-1 et suivants

VU l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques – pôle d'évaluation domaniale
25 mars 2025,

VU l'avis favorable de la commission « affaires générales » du 03 juin 2025.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix "Pour", 4 voix "Contre" (Mme Raymonde LE JUEZ, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT) et 1 "Abstention" (M. Jean-Marie ROUSSEL)

A la majorité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

De mettre en vente la maison d'habitation sise 45, route de Londinières 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY, cadastrée section XB n° 18, d'une surface de terrain de 526 m² ;

Article 2

De fixer un prix de vente plancher à 120 000 € net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur ;

Article 3

De désigner Maître LESSARD, Notaire à Neufchâtel-en-Bray pour la signature de ce bien.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire – ou l'adjoint ayant délégation – à effectuer les démarches nécessaires à la transaction et à signer les actes afférents.

Article 5

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Xavier LEFRANCOIS

